Familles rurales
Vivre mieux !
Marne

Ville de Fagnières

REGLEMENT INTERIEUR du séjour de vacances : camping de la Plage, Giffaumont

Article 1 : Principes généraux

Un séjour de vacances est organisé depuis plusieurs années au bord du lac du Der. Cette année, la commune de Fagnières a souhaité mettre en place une organisation différente afin de renouveler son offre et proposer une démarche innovante.
Compte tenu de son activité et de sa compétence dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, Familles Rurales, Fédération Marne, a proposé à la commune de Fagnières d'organiser le camp du Der en coconstruction.

Mouvement familial associatif et d'éducation populaire, Familles Rurales rassemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour la promotion des familles et des personnes, et pour le développement de leur milieu de vie.

Son action se fonde sur 3 axes :

- ✓ La représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires ruraux ;
- ✓ L'information, la prévention et l'éducation ;
- ✓ L'organisation et la gestion d'activités et de service.

Mû par une conception d'éducation à la citoyenneté basée sur la responsabilisation, sur la conviction que l'individu est fondamentalement acteur au sein de son environnement et que le fait de conduire des projets collectifs est fortement formateur, Familles Rurales a pour vocation d'animer les territoires et de mettre en synergie les personnes qui y vivent.
Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle la fédération Marne est une association laïque.
Son projet se fonde sur les valeurs de participation, de solidarité et de responsabilité.
Elle s'attache en outre à favoriser, valoriser et dynamiser un tissu associatif local, créateur de lien social et garant d'un développement local durable. Cette vie associative, unissant les habitants du milieu rural, basée sur un fonctionnement démocratique, à l'écoute des besoins des familles, est porteuse et responsable de projets dont l'objectif premier est d'adapter le cadre de vie et l'environnement aux aspirations de la population locale.

Elle est garante des concepts suivants :

- ✓ Considérer la famille comme la première cellule éducatrice de ses enfants ;
- ✓ Favoriser la solidarité entre les personnes et entre les familles ;
- ✓ Agir pour responsabiliser toutes les familles (quelles que soient les générations concernées : jeunes, adultes, seniors), sans distinction d'aucune sorte ;
- ✓ S'ouvrir au dialogue, à la collaboration et au partenariat avec les acteurs de la vie communale et intercommunale, dans un esprit de complémentarité des structures et des compétences.

Dans ce cadre ainsi identifié, les deux partenaires partagent les mêmes valeurs et ont souhaité construire ensemble une offre nouvelle en matière de courts séjours au Der.

Article 2 : Conditions d'admission et tarification

La participation aux activités organisées par le réseau Familles Rurales, en raison des valeurs défendues par le réseau et de la nécessité de représentativité par le nombre de familles liées au mouvement, est réservée aux adhérents.
L'adhésion est formalisée par la prise d'une carte auprès d'une association locale, notamment celle de Fagnières. Cette adhésion permet de bénéficier de l'assurance responsabilité civile. Attention les parents ne sont pas dispensés de souscrire à une assurance responsabilité civile individuelle pour leurs enfants.
Les élus de « la Commune » ne souhaitent pas imposer cette adhésion aux familles voulant inscrire des enfants au camp d'Été et n'étant pas adhérent auprès de Familles Rurales.
Afin de concilier ces deux positions, il est convenu entre les parties :

- ✓ Que les prises d'inscriptions seront assurées par les bénévoles de l'association Familles Rurales ou des collaborateurs de « la Fédération » lors de permanence à définir. Ce temps d'échange permettra aux membres du réseau Familles Rurales de présenter les valeurs défendues par celui-ci et les activités proposées par l'association Familles Rurales de Fagnières afin de proposer une prise d'adhésion aux familles non adhérentes.
- ✓ Le prix unitaire du séjour déterminé sera majoré de 10 € pour les non adhérents. **Soit 140 € pour les non adhérents incluant une assurance spécifique et 130 € pour les adhérents.**

Article 3 : Les modalités d'inscription

Les dossiers d'inscriptions sont mis à disposition des familles à la Mairie de Fagnières et au siège de la Fédération Familles Rurales de la Marne. Des permanences sont assurées à la Mairie de Fagnières par l'Association Familles Rurales de Fagnières afin de prendre en compte les inscriptions.

En cas de maladie, les parents devront prévenir le plus tôt possible de l'absence d'un de leurs enfants. Familles Rurales : 03.26.68.36.15.

Le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.
Toute annulation sans raison valable ne sera pas remboursée.

Article 4 : La facturation et les modalités de règlement

Le règlement des semaines réservées s'effectuent au moins 15 jours avant le début du séjour.
Nous recommandons aux familles disposant des aides de la CAF ou de la MSA de se présenter lors des inscriptions avec les justificatifs nécessaires afin de pouvoir bénéficier des déductions

Article 5 : Fonctionnement et horaires

Les semaines de séjour au lac du Der se dérouleront du 10 juillet au 4 août 2017 avec le campement du lundi matin au vendredi fin d'après midi (non inclus le 14 juillet). Ouverture de la dernière semaine sous réserve d'inscriptions.
Les départs du lundi matin s'effectueront à 8h45 au nouveau centre de loisirs de Fagnières (rue d'Argensol) et les retours sont programmés à partir de 15 heures directement au camping de La Plage à Giffaumont, les vendredis.

Les réveils sur le camping seront échelonnés et des nuitées à thèmes seront proposées.
Compte tenu de l'âge des enfants, une autonomie est encouragée suivie de près par l'équipe pédagogique attachée au bien être et à la sécurité physique et affective de chacun dans :

- ✓ La participation à la vie matérielle du séjour, dans les horaires à fixer (heures de lever, de coucher, de repas…),
- ✓ La participation aux activités,
- ✓ La préparation, la programmation d'animations autres que celles prévues dans la présentation du séjour,
- ✓ Le rangement,
- ✓ Le respect du matériel,
- ✓ Les clients du camping.

Le séjour s'oriente vers des activités nautiques et sportives, de découvertes de la nature et permettra de profiter du lac du Der sous toutes ses formes.

Le nombre d'enfants par semaine est fixé à 24.

Article 6 : Personnel d'encadrement

L'équipe pédagogique se compose d'un directeur, de deux animateurs diplômés BAFA et d'un animateur stagiaire.

Article 7 : Précautions à prendre par les parents

Il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant n'amène pas d'objets précieux, dangereux, personnels. Les organisateurs et l'équipe pédagogique dégagent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration, perte ou vol des objets apportés.

Article 8 : disposition réglementaire pendant le séjour :

- ✓ Il est formellement interdit de fumer,
- ✓ Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool,
- ✓ Il est formellement interdit d'introduire et de consommer des produits illicites.

Le jeune s'engage à respecter :

- ✓ Les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse,
- ✓ L'ensemble des personnes présentes lors du séjour (autres jeunes, animateurs, directeurs, intervenants….),
- ✓ Les équipements et le matériel,
- ✓ Les clients du camping.

Toutes détériorations devront être signalées à l'équipe pédagogique. La remise en état sera facturée au responsable légal en cas de détérioration volontaire.

Une tenue correcte et adaptée aux activités sera exigée.

Devant le développement de la téléphonie mobile et des désagréments qu'elle incombe, des moments pour utiliser les téléphones portables seront aménagés durant la journée et négociés avec l'équipe pédagogique sauf en cas d'urgence.

Vous pouvez sur demande consulter le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique de l'équipe.

L'équipe de coordination

Fait le .....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »